

Règlement

Grand jeu de l'été

Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La société Menco au capital social de 1000 euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro de SIRET 918 016 577 000 36 ayant son siège social au 10 rue Galilée 44340 Bouguenais.

La société organise un jeu concours intitulé « Grand jeu de l'été » destiné à ses intérimaires dans le but de renforcer les liens et animer la communauté.

Le présent document est le règlement du jeu concours. Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par Menco.

La société Menco est désignée également ci-après : « Menco, l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organismes, le Professionnel ».

Le « Participant » au jeu concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».

Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert uniquement aux intérimaires Menco répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- La participation est réservée aux intérimaires Menco ayant déjà effectué une mission avec l'une de nos agences
- Personne physique et majeure
- Résidant en France métropolitaine



Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours.

L'accès au jeu concours est interdit aux membres du personnel de la société Menco.

Article 3 - Dates du concours

Le jeu débute le 23 juin 2025 à 00h00 et se termine le 4 septembre 2025. Les photos doivent être envoyées au plus tard le 29 août 2025.

La phase de vote interne par les collaborateurs du siège Menco aura lieu du 1er septembre 2025 au 3 septembre 2025 via un formulaire Google Forms.

Les résultats seront annoncés le 4 septembre 2025.

Article 4 - Modalités de participation

Pour participer, chaque Participant doit envoyer une seule photo représentant un moment de son été à l'adresse email dédiée transmise par Menco.

Seules les photos envoyées par email seront prises en compte. Les formats et contenus doivent respecter la législation en vigueur (pas de contenu diffamatoire, violent, discriminatoire, etc.).

Chaque Participant garantit être titulaire des droits sur la photo envoyée.

Article 5 – Désignation des gagnants

Les 3 gagnants seront désignés selon les votes des collaborateurs du siège Menco lors de la période de vote.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué parmi les ex-aequo par les collaborateurs du siège Menco pour départager les gagnants.

Les gagnants seront contactés par email ou par téléphone à partir du 4 septembre 2025.

Article 6 – Lots

- **1ère place** : 1 Wonderbox d'une valeur de 60 €
- **2ème place** : Carte cadeau multi enseigne de 30 €



- **3ème place** : 2 places de cinéma

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Article 7 – Droit à l'image

Les photos des Participants ne seront publiées ou utilisées par Menco qu'après signature d'une autorisation écrite de droit à l'image par le Participant concerné.

Le refus de signature de cette autorisation implique que la photo ne pourra pas être utilisée à des fins de communication, mais le Participant reste éligible au jeu.

Article 8 – Responsabilités et données personnelles

Le Participant est responsable des contenus qu'il envoie. Toute participation frauduleuse, mensongère ou non conforme au règlement entraînera l'exclusion immédiate du Participant.

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu, la communication avec les Participants et la remise des lots.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant.

La société Menco s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles.

Article 9 – Consultation du règlement

L'ensemble des documents sont mis à disposition et accessibles en version française à tout utilisateur et participant durant la durée du jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.